



Thiers Dore et Montagne : Diagnostic forestier territorial









Version juin 2020



Sommaire

Somi	maire	p. 2
Chiff	fres clés	p. 2
1. Int	troduction	p. 3
	1.1. Association des Communes forestières1.2. Réseau des territoires forestiers du Puy-de-Dôme	
2. Pr	ésentation du territoire	p. 4
3. Oc	ccupation des sols et évolution des surfaces forestières	p. 5
4. La	forêt	p. 7
	4.1. Surfaces forestières4.2. Types de peuplements forestiers4.3. Types de propriétaires forestiers	
5. En	njeux socio-environnementaux	p. 12
	5.1. Zonages issus d'inventaires5.2. Zonages du réseau européen Natura 20005.3. Zonages réglementaires et UNESCO5.4. Ressource en eau5.5. Autres données environnementales	
6. La	filière bois	p. 15
	6.1. Entreprises ayant leur siège sur le territoire6.2. Chaufferies au bois / bois-énergie6.3. Proximité et accessibilité de la forêt	

Chiffres clés

 $36\,530\,$ ha de forêts, soit $59\,\%\,$ du territoire

+ 451 ha de forêts entre 1990 et 2018, hors jeunes plantations

forêts de feuillus : $28\,\%$

forêts de conifères : 44 %

forêts à mélange de feuillus et conifères : 28 %

≈ **35 863** comptes cadastraux concernés par de la forêt,

avec environ **92** % de surfaces appartenant à des personnes de droit privé

1. Introduction

1.1. Association des Communes forestières

Le réseau des associations de Communes forestières regroupe des communes, des collectivités ou leurs groupements ayant sur leur territoire une forêt bénéficiant du régime forestier (communale, sectionale, domaniale, d'établissement public...), et plus largement des collectivités intéressées par l'espace forestier et la filière bois.

Créée en 2001, l'association des Communes forestières du Puy-de-Dôme regroupe 80 collectivités et Syndicats mixtes de gestion forestière sur l'ensemble du département. Elle est affiliée à l'Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes et à la Fédération nationale des Communes forestières. Cette dernière, créée en 1933, représente près de 6 000 collectivités et est membre de la Fédération européenne des Communes forestières.

Pour en savoir plus : www.fncofor.fr

1.2. Réseau des territoires forestiers du Puy-de-Dôme

Le réseau des territoires forestiers du Puy-de-Dôme est ouvert à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale du département, ainsi qu'aux autres structures de regroupement de communes (Pays, Syndicats mixtes...), sous réserve d'adhésion à l'Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme qui assure son animation.

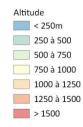
L'objectif du réseau est de faciliter les échanges d'expériences entre territoires, et de veiller à la coordination des diverses actions menées par les membres du réseau.

Chaque membre est libre de mettre en place des actions dans le cadre de ses activités courantes, d'une stratégie intercommunale de développement forestier ou d'une Charte forestière de territoire plus classique.

Pour en savoir plus : territoiresforestiers-puydedome.blogspot.fr

2. Présentation du territoire





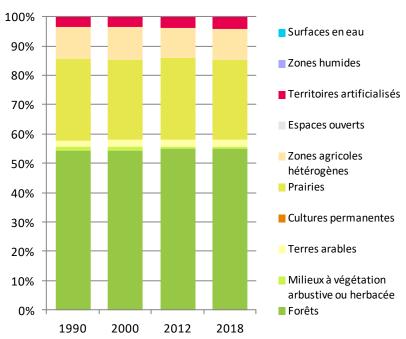
Carte 1: communes et relief

30 communes 624 km^2 $\approx 37 500 \text{ habitants}$ 60 hab./km^2

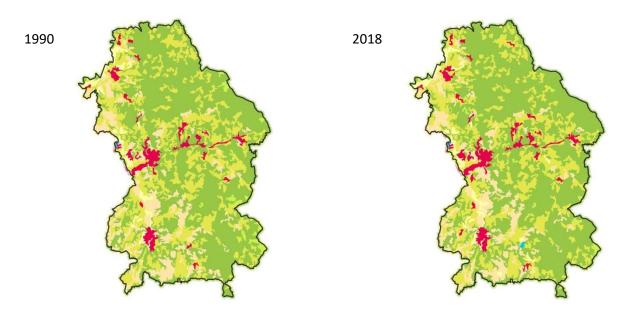
<u>Carte 2 :</u> forêts et relief (IGN, 2018)

3. Occupation des sols et évolution des surfaces forestières de 1990 à 2018

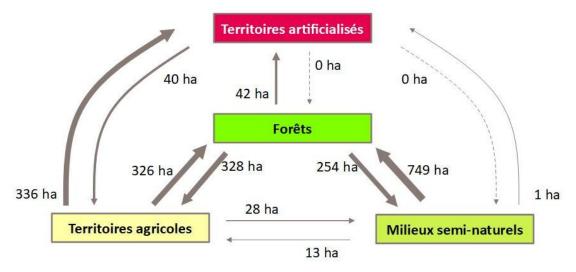
Le graphique ci-dessous montre la répartition entre les différents usages du sol de 1990 à 2018. Les données utilisées sont celles du programme Corine Land Cover, qui cartographie des ensembles homogènes d'au moins 25 ha et 100 m de large. Les chiffres peuvent donc différer de ceux de l'IGN.



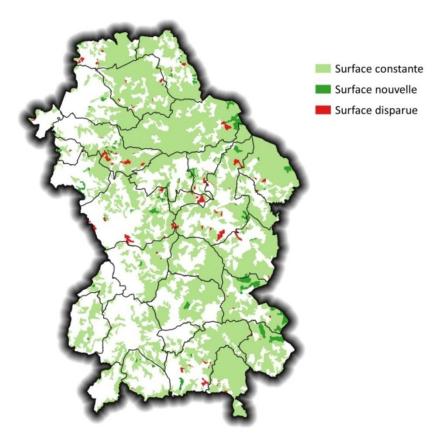
	Surfaces artificialisées	Surfaces agricoles	Forêts	Milieux semi-naturels (landes, broussailles, arbustes)
Entre 1990 et 2000	+ 69 ha	- 56 ha	+ 155 ha	- 168 ha
Entre 2000 et 2012	+ 88 ha	0 ha	+ 355 ha	- 442 ha
Entre 2012 et 2018	+ 163 ha	- 274 ha	- 58 ha	+ 130 ha
Entre 1990 et 2018	+ 319 ha	- 330 ha	+ 451 ha	- 481 ha



<u>Cartes 3 :</u> occupation des sols d'après nomenclature Corine Land Cover de classe 2 (Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 1990, 2018)



<u>Graphique</u>: évolution de l'occupation des sols entre 1990 et 2018 (Source: Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 1990, 2018)



<u>Carte 4 :</u> évolution des surfaces forestières entre 1990 et 2018 (Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 1990, 2018)

La plupart des flux entre « Forêts » et « Milieux semi-naturels » est due à la façon dont les plantations sont prises en compte, et sont donc a priori transitoire. Lorsque le peuplement forestier disparait, la vocation forestière demeure. Les flux entre « Forêts » et « Territoires agricoles » sont plus diffus et plus difficiles à analyser avec quelques cas de défrichements et boisements, mais aussi certaines zones hétérogènes qui sont considérées différemment d'une campagne d'inventaire à l'autre. Le graphique et la carte ci-dessus sont donc à relativiser : les évolutions du couvert forestier liées à un mode de gestion des futaies résineuses par coupes rases apparaissent au même titre que des pertes ou des gains définitifs de surfaces forestières.

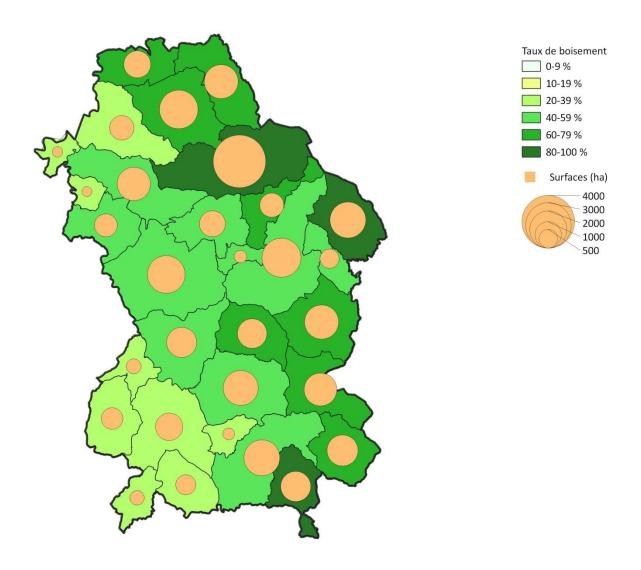
4. La forêt

4.1. Surfaces forestières

D'après les données de l'Inventaire forestier national (IFN), 59 % du territoire de la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne est boisé, avec un total de 36 530 hectares de forêts. 312 hectares de landes et 208 hectares de formations herbacées ont également été inventoriés par l'IFN.

La carte ci-dessous représente le taux de boisement (hors landes et formations herbacées) par commune et la répartition des surfaces forestières entre les communes (cercles), de 151 hectares pour Noalhat à 4 020 hectares pour Saint-Victor-Montvianeix.

Remarque : les haies ne sont pas cartographiées par l'Inventaire forestier national.

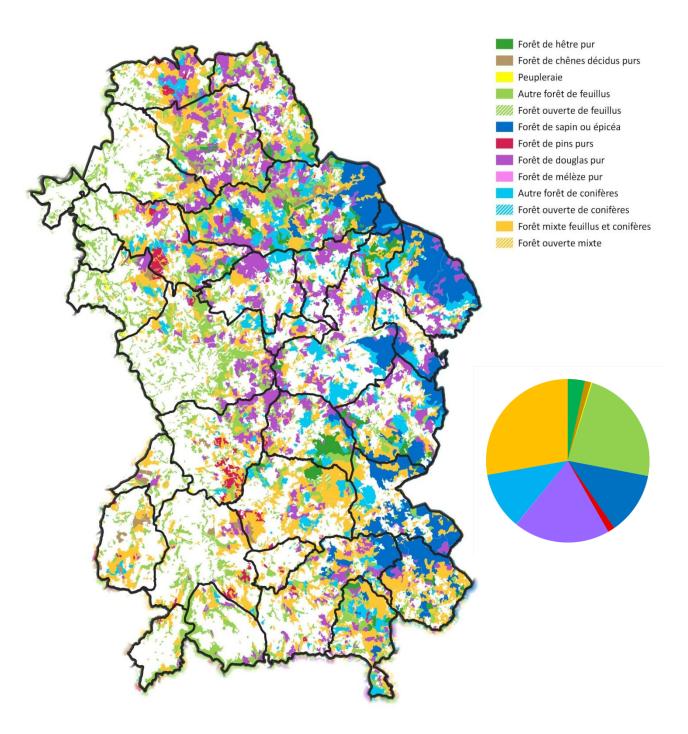


<u>Carte 5 :</u> taux de boisement et surfaces forestières (IGN, 2013)

4.2. Types de peuplements forestiers

L'Inventaire forestier national permet d'avoir une idée plus précise de la composition des peuplements forestiers, de leur répartition et de leur densité (forêt fermée = couvert des arbres d'au moins 40 % / forêt ouverte = de 10 à 40 %). Les forêts du territoire sont réparties de la façon suivante :

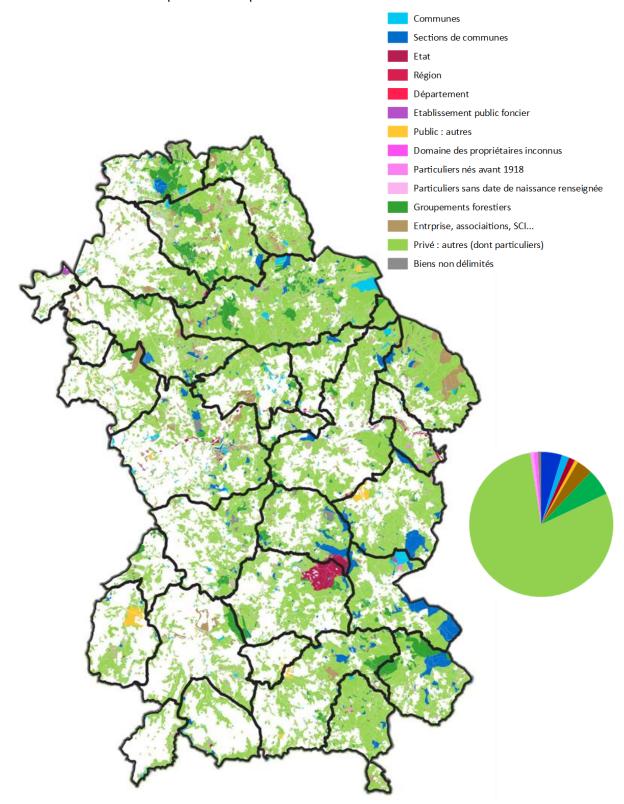
- 28 % de forêts de feuillus ;
- 44 % de forêts de conifères, dominées par le douglas ;
- 28 % de forêts à mélange de feuillus et conifères.



Carte 6: types de peuplements forestiers (IGN, 2013)

4.3. Types de propriétaires forestiers

En analysant les données propriétaires du cadastre 2018 et en les croisant avec les surfaces forestières identifiées par l'Inventaire forestier national en 2013, on obtient la répartition des types de propriétaires suivante. A noter : le cadastre ne constitue pas une preuve de propriété. Il s'agit d'un document fiscal susceptible de comporter des erreurs.



Carte 7 : types de propriétaires forestiers (Communes forestères, 2019 d'après DFiP, 2018 et IGN, 2013)

	Forêts des	orêts des communes et sections de communes Forêts			orêts d'autres personnes de droit public			Forêts de personnes de droit privé				Biens non délimités				
Commune	Surface boisée (ha)	Nombre de comptes de propriété	Nombre moyen de parcelles par compte	Surface moyenne par compte	Surface boisée (ha)	Nombre de comptes de propriété	Nombre moyen de parcelles par compte	Surface moyenne par compte	Surface boisée (ha)	Nombre de comptes de propriété	Nombre moyen de parcelles par compte	Surface moyenne par compte	Surface boisée (ha)	Nombre de comptes de propriété	Nombre moyen de parcelles par compte	Surface moyenne par compte
Arconsat	89,4	20	9,1	4,5	4,2	2	4,0	2,1	1 811,5	612	5,3	3,0	8,1	10	1,4	0,8
Aubusson-d'Auvergne	1,8	3	7,3	0,6	13,8	5	10,0	2,8	166,4	181	3,2	0,9	0,7	1	1,0	0,7
Augerolles	78,8	44	3,8	1,8	28,1	6	16,5	4,7	1 719,7	907	6,3	1,9	8,5	10	1,2	0,8
Celles-sur-Durolle	110,5	26	7,8	4,3	25,7	9	13,1	2,9	2 028,7	1 005	5,0	2,0	0,0	1	1,0	0,0
Chabreloche	16,0	11	3,7	1,5	39,3	4	22,3	9,8	488,3	407	2,9	1,2	0,1	2	1,0	0,0
Charnat	1,9	4	2,0	0,5	33,9	6	6,8	5,6	87,7	124	4,9	0,7	-	-	-	-
Châteldon	61,0	8	16,1	7,6	6,1	4	26,3	1,5	2 025,6	1 071	7,7	1,9	17,9	71	1,4	0,3
Courpière	21,5	3	27,0	7,2	8,8	8	7,5	1,1	1 022,3	888	3,4	1,2	0,4	1	1,0	0,4
Dorat	6,5	6	6,5	1,1	7,8	5	5,8	1,6	705,4	354	5,4	2,0	1,4	7	1,3	0,2
Escoutoux	39,2	22	7,1	1,8	4,3	3	6,7	1,4	1 210,4	802	6,8	1,5	28,9	14	1,6	2,1
Lachaux	12,3	6	9,2	2,0	0,6	3	3,3	0,2	1 621,6	586	8,7	2,8	0,1	1	2,0	0,1
La Monnerie-le-Montel	12,9	7	8,6	1,8	5,3	6	3,8	0,9	207,8	366	2,1	0,6	2,3	9	1,2	0,3
Néronde-sur-Dore	6,6	7	4,7	0,9	0,0	1	1,0	0,0	298,4	200	4,9	1,5	6,1	4	1,5	1,5
Noalhat	0,3	3	1,0	0,1	0,1	2	2,0	0,1	138,2	132	5,5	1,0	1,7	6	1,0	0,3
Olmet	39,4	25	4,2	1,6	4,5	3	11,0	1,5	1 244,1	517	6,8	2,4	0,8	2	1,0	0,4
Palladuc	31,2	9	5,8	3,5	5,4	2	5,5	2,7	792,5	537	3,1	1,5	0,2	1	1,0	0,2
Paslières	77,8	18	13,3	4,3	4,7	4	13,0	1,2	1 479,5	1 007	5,4	1,5	22,6	37	1,4	0,6
Puy-Guillaume	10,4	7	8,9	1,5	5,6	5	5,2	1,1	824,1	759	4,5	1,1	3,3	18	1,0	0,2
La Renaudie	158,8	17	7,8	9,3	2,2	5	4,4	0,4	1 213,5	493	6,0	2,5	10,0	13	1,6	0,8
Ris	83,6	5	17,6	16,7	5,0	5	3,8	1,0	923,9	686	2,7	1,3	22,3	11	2,7	2,0
Sainte-Agathe	167,9	29	6,0	5,8	64,1	5	15,4	12,8	947,9	327	8,3	2,9	57,2	31	1,7	1,8
Saint-Flour	14,9	5	5,8	3,0	0,0	1	2,0	0,0	284,5	199	6,6	1,4	-	-	-	-
Saint-Rémy-sur-Durolle	53,4	17	7,3	3,1	15,2	8	10,0	1,9	888,8	617	4,2	1,4	1,5	2	1,5	0,8
Saint-Victor-Montvianeix	215,7	20	10,2	10,8	13,4	3	20,3	4,5	3 684,3	1 123	7,4	3,3	30,4	42	1,5	0,7
Sauviat	29,1	10	4,2	2,9	17,4	5	9,6	3,5	516,9	268	3,2	1,9	-	-	-	-
Sermentizon	22,3	11	7,9	2,0	83,9	4	7,8	21,0	560,5	430	4,0	1,3	-	-	-	-
Thiers	191,5	52	9,9	3,7	62,9	14	16,9	4,5	1 696,0	2 091	2,8	0,8	39,6	44	1,2	0,9
Viscomtat	231,3	33	6,1	7,0	48,3	5	7,2	9,7	1 408,9	665	6,1	2,1	6,9	14	1,3	0,5
Vollore-Montagne	438,5	29	11,2	15,1	7,4	2	4,0	3,7	1 127,3	532	5,4	2,1	0,4	1	1,0	0,4
Vollore-Ville	55,7	38	4,1	1,5	242,5	4	25,8	60,6	1 421,8	840	3,9	1,7	4,5	4	1,0	1,1
Thiers Dore et Montagne	2 280	495		4,6	760	139		5,5	32 547	18 726		1,7	276	357		0,8
Tillers bore et Montaglie	6%				2%				91%				1%			

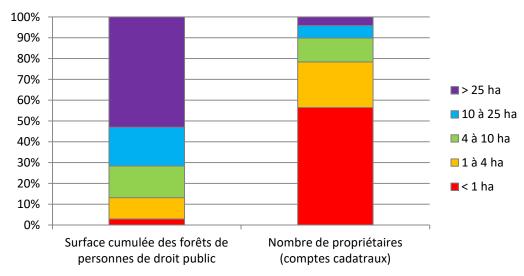
Remarque méthodologique pour le tableau des pages précédentes : pour éviter de surestimer le nombre de parcelles et comptes de propriétés concernés par de la forêt, les parcelles cadastrales sur lesquelles la forêt occupe moins de 100 m² et moins de 50 % de la surface cadastrale ont été exclues.

Précision concernant les biens non délimités (d'après JO Sénat du 04/11/2013) :

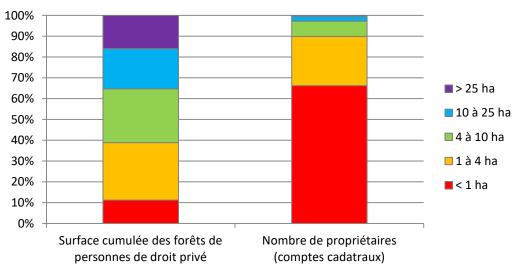
« Un bien non délimité est un ensemble de propriétés juridiquement indépendantes, ne relevant donc ni du régime de la copropriété ni de celui de l'indivision, que les différents propriétaires n'ont pas pu délimiter lors de la confection ou de la rénovation de leur cadastre. Faute de délimitation contradictoire, aucune limite ne peut être portée sur le plan cadastral. Le résultat est alors une parcelle unique représentant le contour de l'ensemble des propriétés contiquës. »

Ci-dessous, une ventilation du nombre de comptes cadastraux « publics » et « privés » en fonction de la surface forestière rattachée à chaque compte. On observe par exemple que 39 % des surfaces forestières appartenant à des personnes de droit privé sont liées à des comptes cadastraux avec moins de 4 ha de forêt. Ces comptes cadastraux représentent 90 % de l'ensemble des comptes.

Ventilation des surfaces boisées des personnes de droit public



Ventilation des surfaces boisées des personnes de droit privé



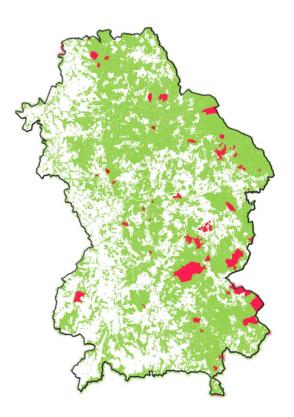
Forêt des personnes de droit privé :

Hors biens non délimités, la moyenne d'une propriété forestière appartenant à personne de droit privé est d'environ 1,7 ha, soit moins que la moyenne départementale (2,01 ha d'après les données du CNPF). Le taux de forêts de plus de 25 ha est que de 16 %.

Parmi les propriétaires privés, en comparaison des autres territoires du département, les groupements forestiers sont bien représentés.

Forêt des personnes de droit public :

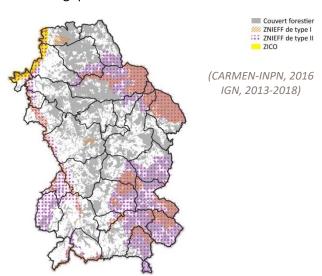
En ce qui concerne l'ensemble des biens forestiers des personnes de droit public (≈ 2 300 ha sectionaux et communaux, Forêt domaniale d'Ayguebonne...), la plupart des surfaces font l'objet d'une application du régime forestier (en rouge ci-contre) et donc d'une gestion avec l'Office national des forêts. Plusieurs applications récentes sont à noter, d'autres dossiers étant en cours.



5. Enjeux socio-environnementaux

5.1 Zonages issus d'inventaires

Ces sites ne font l'objet d'aucune protection réglementaire, mais ils sont un indicateur de la richesse écologique du territoire :



- ZICO: Zone importante pour la conservation des oiseaux, définie sur la base d'une enquête scientifique de terrain;
- ZNIEFF: Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales ou végétales rares. Les zones de type II présentent un enjeu moindre.

Le territoire est concerné par **1 ZICO** (« Val d'Allier : Saint Yorre-Joze ») **8 ZNIEFF de type II** (« Massif des Bois Noirs », « Haut bassin versant du Boën, de l'Aix et de leurs affluents », « Monts du Forez », « Haut Forez », « Bois Noirs et Monts de la madeleine », « Lit majeur de

l'Allier moyen », « Vallée de la Dore », « Varenne et bas Livradois ») et au moins 21 ZNIEFF de type I (dont plusieurs gorges, tourbières, vallées alluviales et bois).

5.2. Zonages du réseau européen Natura 2000

ZPS: Zone de protection spéciale, zone de protection des oiseaux sauvages (directive européenne 79/409/CE du Conseil du 2 avril 1979, dite directive « oiseaux »).

• Val d'Allier Saint-Yorre - Joze

ZSC: Zone spéciale de conservation, zone désignée par arrêtés ministériels en application de la directive « Habitats, faune, flore » (directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992).

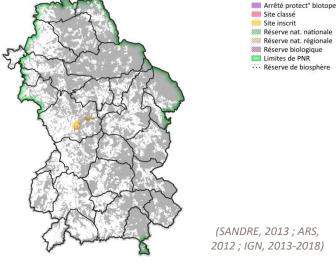
- « Bois-Noirs »
- « Vallées et piémonts du nord Forez »
- « Dore et affluents »
- « Ruisseaux à moule perlière du Boën, du Ban et Font d'Aix »
- « Zones alluviales de la confluence Dore-Allier »
- « Rivières à écrevisses à pattes blanches »
- « Gîtes à chauves-souris, 'Contreforts et Montagne Bourbonnaise »

Couvert forestier

« Cavité minière de la Pause »

(CARMEN-INPN, 2016 IGN, 2013-2018)

5.3. Zonages réglementaires et UNESCO



Il n'y a pas ni site classé, ni arrêté de protection de biotope au sein de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Les sites inscrits qui apparaissent sur la carte ci-contre sont :

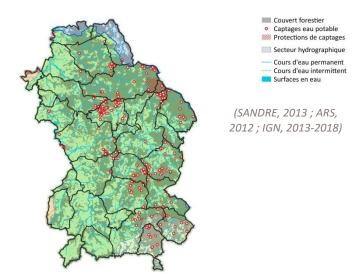
- « Chapelle Saint-Roch et ses abords »
 - « Vallée des rouets »
 - « Quartiers anciens de Thiers »

5.4. Ressource en eau

Plusieurs captages sont présents sur le territoire, notamment au sein ou à proximité immédiate des massifs forestiers. Des périmètres de protection réglementaire sont dédiés à ces captages :

 Périmètre de protection immédiate: correspond au site de captage et est clôturé pour éviter toute intrusion, la détérioration des installations et le déversement de substances polluantes à proximité du lieu de prélèvement. Toute activité y est interdite a priori, hormis les opérations d'entretien.

- Périmètre de protection rapprochée: secteur plus vaste dont la limite est fixée en fonction de délai de transit des éléments polluants potentiels. Toute activité pouvant provoquer pollution ou modification des écoulements y est interdite ou soumise à des prescriptions.
- Périmètre de protection éloignée: facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Certaines activités y sont réglementées



Tous les secteurs hydrographiques sont rattachés au Bassin de la Loire, avec 2 sous-secteurs liés à la Dore (« de sa source à la Faye », « de la Faye à l'Allier ») et 2 liés à l'Allier (« de l'Auzon à la Dore », « de la Dore au Beron »).

5.5. Autres données environnementales

Espaces naturels sensibles / ENS

Les ENS ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public.

La communauté de communes de Thiers Dore et Montagne est concernée par 1 ENS :

• ENS de la Tourbière du Sapey

Conservatoire des espaces naturels / CEN

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne est une association rassemblant autour d'un même objectif de préservation du patrimoine naturel. Selon les cas, le CEN intervient selon plusieurs modalités : acquisition foncière, convention, location... Les sites du CEN présents sur le territoire sont les suivants :

- Val d'Allier (0,8 ha de bords de rivière et fleuve sur la commune de Charnat)
- Gite de reproduction (Souterrains et bâtiments, sur la commune de Ris)
- Sources des Puits (1,5 ha de sources et prés salés, sur la commune de Courpière)
- Vallée de la Dore Ancien méandre de la Tendronne (11 ha de bords de rivière et fleuve sur les communes de Peschadoires et Thiers)
- Cavité de la Pause (Souterrains et bâtiments, sur la commune d'Aubusson d'Auvergne)

6. La filière bois

6.1. Entreprises ayant leur siège sur le territoire

En se basant sur les codes NAF (nomenclature d'activité française), on pouvait recenser les entreprises suivantes sur le territoire, en 2017.

La NAF est une nomenclature des activités économiques productives essentiellement à des fins statistiques. L'INSEE attribue un code à chaque entreprise en lien avec son activité principale exercée. La liste ci-dessous n'est donc pas un inventaire exhaustif des entreprises de la filière forêt-bois mais la liste des entreprises considérée par l'INSEE comme ayant une activité principale en lien avec la forêt et le bois.

Les entreprises liées à la transformation des bois sont généralement bien prise en compte. Celles de l'amont forestier (travaux sylvicoles, gestionnaires) et de la mise en œuvre du bois (charpente...) le sont moins.

Il faut aussi tenir compte des salariés des structures dont le siège est basé en dehors du territoire (ouvriers, techniciens...) mais résidant sur la communauté de communes.

Amont forestier

- 0210Z « Exploitation agricole » avec activité d'exploitation de forêts :
 - Yves Tarrerias, à Chabreloche,
 - o Jeanine Tournaire, à Paslières,
 - o Yves Tournaire, à Paslières,
 - Alain Bost, à Saint-Victor-Montvianeix,
 - Georges Chossière, à Saint-Victor-Montvianeix,
 - Guy Décombas, à Viscomtat.

Il faut aussi tenir compte des salariés des structures dont le siège est basé en dehors du territoire (ouvriers, techniciens...) mais résidant sur la communauté de communes.

Aval forestier, transformation du bois

- 1610A « Sciage et rabotage du bois » :
 - Xavier Mondière, à Arconsat,
 - SARL Sciage des Bois Noirs, à Arconsat,
 - SAS Gouttesolard Bois, à Augerolles,
 - SARL Scierie de Lagat, à Coupière,
 - o SARL Scierie du Marthuret, à Sainte-Agathe,
 - o SARL Chouvel Père et Fils, à Vollore-Montagne,
 - o SARL Scierie du Forez, établissement Levigne, à Vollore-Montagne.
- 1623Z « Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries » :
 - o OSSABOIS, à Chabreloche,
 - SAS Annexes Habitat, à Thiers.
- 3109B « Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement » :
 - o Guillaume Martin, à Coupière,
 - o EURL La clé des Bois, à Escoutoux,
 - o SARL PB Ebénisterie, à Puy Guillaume,
 - SARL Antic Auvergne, à Thiers,
 - Christian Dubost, à Vollore-Ville.

6.2. Chaufferie au bois / bois-énergie

Hors dispositifs de chauffage des particuliers, 4 chaufferies au bois sont répertoriées sur le territoire :

Commune de situation	Projet	Puissance (kW)	Type de combustible	Consommation (tonnes/an)	Mise en service
Celles-sur- Durolle	Collectivité (réseau de chaleur)	110	Plaquettes	50	2012
La Monnerie	Collectivité (maison de retraite)	110	Granulés	55	2015
Viscomtat	Collectivité (centre de vacances)	110	Plaquettes	60	2009
Vollore- Montagne	Collectivité (mairie/école)	100	Plaquettes	50	2013
	Totaux	430 kW		215 t/an	

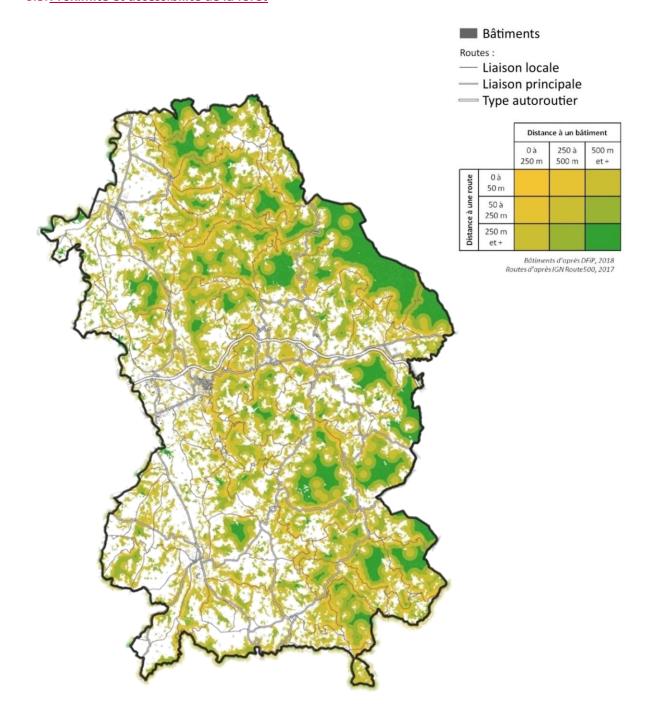
<u>Tableau</u>: chaufferie au bois (Communes forestières, Aduhme, CD63, 2017)

En 2011, un Plan d'approvisionnement territorial (PAT) avait été réalisé à l'échelle du Parc Naturel Régional Livradois-Forez.

Il s'agit d'un outil de modélisation pour les toutes les forêts d'un territoire, permettant d'évaluer le ressource forestière disponible, les moyens et infrastructures nécessaires à se mobilisation, le potentiel de développement du bois-énergie et enfin les coûts de mobilisation du bois-énergie.

Sur l'ensemble du secteur couvert, la ressource maximale en bois dont les caractéristiques le destinent à l'énergie ou à la trituration (pâte à papier, panneaux de particules...) a été estimée à 520 000 m³/an. C'est-à-dire l'équivalent de 380 000 tonnes par an de plaquettes forestières à 30 % d'humidité. 257 000 tonnes/an étaient jugées exploitables dans des conditions (topographie, distances aux pistes de débardage et routes à grumier...) économiquement rentable. Des investissements en desserte peuvent augmenter cette ressource en rendant accessible de nouvelles parcelles. Le PAT soulignait donc l'existence d'une ressource locale largement à même de satisfaire la demande actuelle et à venir en bois-énergie.

6.3. Proximité et accessibilité de la forêt





Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme

Référents : Mélanie DECHERF / Guillaume DAVID Maison de la forêt et du Bois - Marmilhat

10 allée des Eaux et Forêts 63370 LEMDPES

04 73 83 64 67 - puydedome@communesforestieres.org

SIRET: 440 282 507 00019 – Association loi 1901 déclarée

